



## MAIRIE DE VANY BULLETIN D'INFORMATION – ÉTÉ 2022

### **Canicule**

Les mairies jouent un rôle essentiel dans le cadre du « Plan Canicule », la mise en place. Un registre communal a été ouvert pour recenser les personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap).

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence « Canicule », un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

### **Inscription gratuite en Mairie ou par mail.**



### **Civisme**

Depuis septembre 2021, vous êtes dans l'obligation de ramasser les déjections laissées par votre animal sur la voie publique, les trottoirs et les espaces verts par mesure d'hygiène publique. Un distributeur de sachets est à votre disposition dans le lotissement « les Hauts de Vany ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (*tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, nettoyeurs haute pression, etc...*) peuvent être effectués uniquement :

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30  
le samedi de : 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00  
le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Pour rappel, il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin.



### **Travaux**

Le début des travaux de réhabilitation de la liaison douce entre Vany et Chieulles est prévu pour cet été. Une piste cyclable sera créée pour faciliter les déplacements entre les deux villages.

Les travaux concernant le nouveau lotissement « le Haut Chemin » situé rue de Nouic sont en cours depuis le mois de mai. Après la viabilisation des terrains, les constructions de 16 maisons individuelles sortiront de terre.

Suite aux travaux de renouvellement de la ligne HTA sur la RD3A à Failly, la circulation se fait sur chaussée rétrécie et par alternance rue du Château et rue Notre Dame de la Salette. La vitesse est également limitée à 30km/heure et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux jusqu'au 2 décembre 2022.

*Ensemble, soyons vigilants et adaptions notre vitesse !*

### ***Nouveaux habitants***

Nous vous invitons à venir vous inscrire en Mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile le plus tôt possible.

Vous pouvez réaliser votre demande d'inscription sur la liste électorale de Vany par internet.

Pour obtenir vos poubelles, vous devez prendre contact avec la Métropole au 03 87 20 10 00.

### ***Démarchage à domicile***

Suite à la délibération du 7 mars 2022 et l'arrêté du 2 avril 2022, il est obligatoire de déposer une demande en Mairie pour tout démarchage à domicile.

A ce jour, seule la société OLISTER 57 a été autorisé par Monsieur le Maire à prospecter dans le village pour la recherche de biens fonciers.

***Demandez toujours la carte professionnelle des individus qui se présentent chez vous.***

***Ne signez jamais un document le jour même, laissez-vous le temps de réfléchir.***

### ***Opération tranquillité vacances***

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire gratuitement à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent de surveiller votre logement pendant votre absence et vous préviennent en cas d'anomalies.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), scanner le QR code suivant ou vous rendre à la brigade de gendarmerie d'Ennery.



La mairie de Vany vous propose **l'application gratuite Panneau Pocket**. Ce système simple et efficace vous prévient **instantanément** par notification sur smartphones et tablettes des **alertes et des informations** concernant le village (*collecte des déchets, alerte météo, etc.*)



Les amoureux du vélo peuvent télécharger **gratuitement l'application Géo Vélo** qui leur permettra de trouver facilement l'itinéraire à vélo le plus adapté à leurs besoins. Pour chaque trajet, différentes options d'itinéraires sont proposées, allant de la plus directe à la plus sécurisée.

### ***Informations pratiques***

Le secrétariat est ouvert les mardis et les samedis de 10h00 à 12h00.

[mairie.vany@orange.fr](mailto:mairie.vany@orange.fr)

09 67 12 83 70

[www.vany.fr](http://www.vany.fr)

**La Mairie de Vany sera fermée du 15 au 28 août.**

L'équipe municipale vous souhaite un bel été  
et de très bonnes vacances !